



CIQ Saint François AG du 10 novembre 2018

## Questions à Mme le maire et à la municipalité de Fuveau

### Chantier Pré de l'Ouvière :

1- En l'absence de permis d'aménager accessible au public, pour quelle raison les Fuvélains riverains et le CIQ n'ont pas été prévenus du choix pour le parking public d'une excavation de 2 à 3 mètres par rapport au niveau naturel du terrain (Sans compter le bassin de rétention) ?

2- Une étude des sols avait-elle été réalisée ?, la présence de pierres en sous-sol était-elle connue ? Pour quelle raison les Fuvélains riverains et le CIQ n'ont pas été prévenus de l'utilisation d'un brise-roche pendant plusieurs mois ?

### Réponse de Mme Le Maire :

- Le projet des équipements publics relatif aux travaux du « PUP de l'Ouvière » vous a été présenté à plusieurs reprises. Ce chantier a fait l'objet d'études préalables comme nous les faisons systématiquement avant tout marché public. Nous n'allons pas, à chaque fois que nous déplaçons un engin nécessaire à la réalisation de ces travaux (tractopelle, camion d'un certain tonnage, engins spéciaux, brise roche, etc...), vous en prévenir : cela fait partie de la vie de chantier et de son déroulement).

**Notre Commentaire :** Nous comprenons l'agacement de Mme le Maire, cependant force est de constater qu'aucun plan de coupe, n'a été communiqué et que c'est en raison d'une absence d'information sur des points qui ne sont pas des points de détail pour les riverains, que ces questions sont posées.

3- Lors d'une conversation avec Stéphane Crest, sur le chantier, liée au sinistre subit par une riveraine, il nous apprend qu'un constat des lieux a été effectué par huissier avant le démarrage du chantier (c'était une de nos demandes dans deux courriers précédents). Pouvez-vous nous le confirmer ? Si oui, nous donner des précisions sur le constat ? Et nous communiquer les coordonnées de l'huissier qui l'a effectué ?

### Réponse de Mme Le Maire :

- La Commune a fait réaliser un état des lieux avant travaux par un huissier afin que personne ne puisse reprocher à la Commune des désordres qui ne seraient pas liés à ce chantier. Il s'agit, à travers ce constat, de préserver les intérêts de la Commune.

**Notre Commentaire :** Sur le principe, nous accueillons cette confirmation avec satisfaction, dans la mesure où ce point avait fait l'objet d'une demande de notre part dans deux courriers fin 2017 et printemps 2018. Par contre nous sommes surpris de l'esprit dans lequel ce constat d'huissier a été réalisé, dans la mesure où il ne s'agit pas pour la commune de se prémunir contre des désordres potentiels créés par les entreprises intervenantes, mais pour la commune de se prémunir contre ses propres administrés.

4- Lors de la même conversation avec Stéphane Crest, à propos de la haie de chênes, il nous a déclaré que si des arbres mourraient, ils seraient remplacés, comme le prévoit le PLU. Jusqu'à présent, dans vos précédents courriers, vous vous étiez plutôt engagée, Mme le maire, à la protéger avec conservation de l'existant. Les propos du directeur des services techniques signifient-ils que vous avez changé d'optique sur cette question ?

Réponse de Mme Le Maire :

- Ma position n'a pas changé. Nous faisons le maximum pour préserver les chênes existants sur le site. Des consignes ont été données en ce sens. Si jamais certains d'entre eux ne « survivaient » pas aux travaux, nous les remplacerions comme nous nous y sommes engagés.

**Notre Commentaire :** Pour être cohérent avec une volonté de préservation de la haie, la construction rapide d'un mur et son remplissage de terre pour protéger les racines laissées à nu depuis l'été, nous semblent prioritaires avant remplacement des arbres morts. A noter que plusieurs riverains semblent décidés à contacter un avocat spécialisé « Environnement », pour engager une procédure en dédommagement, si rien n'est fait rapidement.

5- C'est la société Malet qui obtenu l'adjudication de ce marché de travaux (voté en conseil municipal). Elle est donc censé officiellement exécuter les travaux, or nous avons appris que c'est la société GIL TP, qui n'apparaît nulle part sur aucun panneau d'information, qui réalise en réalité les travaux de terrassement, ce qui explique peut-être pourquoi quand vous nous disiez avoir donné des instructions à la Société Malet pour protéger la haie de chênes, elles n'étaient pas suivies d'effets : Pouvez-vous nous donner quelques explications sur cette substitution de prestataire ?

Réponse de Mme Le Maire :

- La société MALET est bien attributaire de ce marché de travaux. Elle a conclu un contrat de cotraitance avec la société GIL TP pour une partie des travaux (terrassements et réseaux) ce qui est entièrement son droit. Je réitère que les instructions données l'ont été à la fois à l'équipe de maîtrise d'œuvre (le bureau d'études CERRETTI), aux Services Techniques Municipaux et à la société MALET, titulaire de ce marché public.

**Notre Commentaire :** Ce qui aurait été souhaitable et qui a été fait depuis que nous avons soulevé ce point c'est qu'un panneau d'affichage soit posté à l'entrée du chantier avec la liste des entreprises intervenantes, comme cela se pratique généralement.

6- Pouvez-vous nous indiquer à quelle date le parking public devrait être opérationnel ? Et à quelle date SFHE et SNC Marignan vont-ils commencer les travaux de construction des logements et du foyer pour personnes âgées ?

Réponse de Mme Le Maire :

- Le calendrier prévisionnel de livraison du parking prévoit une date d'achèvement pour la fin de l'année 2018 sous réserve de difficultés liées aux intempéries et aux concessionnaires extérieurs (gaz, électricité)  
SFHE et SNC Marignan, lors de nos derniers échanges, nous ont indiqué qu'ils devraient commencer vraisemblablement les travaux de leur opération en début d'année civile 2019.

**Notre Commentaire :** Nous vous remercions pour cette information.

**Chemin de St-François :**

7- En Février 2018, à la demande d'usagers, le CIQ a présenté une demande de déplacement en retrait de la route des containers (reconnus accidentogènes), situés au bout du chemin de Saint-François, Impasse des farigoules, au carrefour RD 96. En mars 2018 le CIQ a transmis en mairie et métropole le dossier complet demandé. Depuis plus aucune nouvelle, aucune réponse au mail de relance : Pouvez-vous nous donner une réponse sur cette demande ? Est-elle toujours à l'instruction ?

Réponse de Mme Le Maire :

- Nous avons bien noté votre demande de déplacement des containers à ordures ménagères situés au croisement du chemin de Saint François avec l'impasse des Farigoules.  
Ce déplacement n'a pas encore été programmé, le planning des agents des Services Techniques étant bouclé jusqu'au 31 décembre 2018.

**Notre Commentaire :** Nous apprécions de savoir que cette demande n'est pas totalement enterrée et espérons qu'elle pourra être traitée en 2019.

8-Suite aux demandes déjà anciennes, renouvelées régulièrement auprès du CIQ par les parents concernés par le ramassage scolaire et suite à l'augmentation prévisible de la fréquentation du trottoir sur la partie étroite, entre l'entrée des lotissements de la Bégude et de l'Ouvière et le carrefour avec la RD 96, en liaison avec les logements en voie construction dans le Pré de L'Ouvière, pouvez-vous prendre en compte la demande d'éclairage public sur cette portion de voirie communale ?

Réponse de Mme Le Maire :

- La Commune n'a pas, pour le moment, de projet d'extension de son réseau d'éclairage public sur la partie de voie entre le lotissement de la Bégude et la RD 96.

**Notre Commentaire :** Nous prenons acte que cette question continue à recevoir une réponse négative.

**Avenue Guérin Marchi :**

9- Des Fuvelains, riverains situés dans le virage, avant l'école maternelle, ont été contactés, il y a quelques temps par Enedis ou RTE, au sujet d'une ligne électrique qui passe au-dessus de leurs parcelles, avec pour projet de les enfouir le long de l'avenue Guérin Marchi, sans plus de précisions. Confirmez-vous ces possibles futurs travaux ? Si oui, pouvez-vous donner quelques détails et indiquer dans quels délais ?

Réponse de Mme Le Maire :

La Commune envisage de se rapprocher de la métropole pour enfouir un réseau ancien d'électricité basse tension sur la partie nord de la requalification du chemin de St François.  
Si la réponse est positive cet enfouissement sera pris en compte dans le cadre du marché cité ci-dessous.

**Notre Commentaire :** Nous vous remercions pour cette information.

**RD 56 E :**

10- Des Fuvelains, riverains le long de la 56 E, se plaignent de ne pouvoir laisser leurs enfants aller à pieds jusqu'aux arrêts de bus du ramassage scolaire en l'absence de trottoir et de cheminement piéton le long de cette route. Un projet de « Voie Mode Doux » à charge du Département avait été évoqué lors du projet « Rond-Point Cimetière ». Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est aujourd'hui ?

Réponse de Mme Le Maire :

- Les habitants de la 56<sup>E</sup> ont fait le choix d'habiter en zone naturelle qui, par définition, est dépourvue d'équipements publics. Toutefois la Commune a effectivement sollicité le Département pour qu'il étudie un projet de voie « en mode doux » sur cette portion de route. Le Département travaille sur ce dossier mais les études ne sont pas suffisamment avancées (problèmes d'acquisitions foncières et de rétention des eaux pluviales) pour que le dossier puisse être présenté.

**Notre Commentaire :** Nous prenons acte que les riverains de la RD56E, n'ont pas choisi le bon endroit pour bénéficier de trottoirs et que le projet de déplacement « en mode doux » annoncé en même temps que le projet de rond-point du cimetière n'est pas abandonné.

**Compteurs Linky :**

11- Compte tenu de la controverse actuelle sur les nouveaux compteurs communicants, quelle est la position de la commune sur cette question, et seriez-vous par exemple d'accord pour donner la possibilité aux fuvelains qui le désirent de s'opposer à son installation prochaine ?

Réponse de Mme Le Maire :

- ENEDIS nous indique que le déploiement des compteurs Linky est prévu pour 2020 sur la Commune de FUVEAU.  
ENEDIS nous a précisé que si les compteurs sont situés dans un espace privé, le ou les propriétaires pourront s'opposer à leur remplacement.

**Notre Commentaire :** La commune de Fuveau se retranche derrière ENEDIS et ne souhaite pas prendre position contrairement à d'autres communes dans le département, comme Martigues, Bouc Bel air, etc.... et 43 autres communes en région PACA.